

**2018-05 / Location de vaisselle aux particuliers****Rapporteur : Mme DUFEU, Vice-Présidente**

Madame Dufeu rappelle au conseil d'administration que depuis 2010 de la vaisselle peut être louée aux Jouannais qui en font la demande.

Par délibération en date du 7 avril 2010, il avait fixé des tarifs pour les couverts, verres et tasses ainsi que l'institution d'une caution.

Le CCAS vient d'acquérir de nouveaux matériels pour lesquels il est nécessaire de fixer de nouveaux tarifs de location.

Le matériel et les prix proposés sont les suivants (avec rappel des tarifs 2010) :

Matériel	Tarif de location	Tarif de remplacement en cas de casse
1 couvert comprenant : 1 assiette, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à café, 1 tasse	0.20 €	1 assiette : 1.70 € 1 fourchette : 0.70 € 1 couteau : 0.70 € 1 cuillère à soupe : 0.70 € 1 cuillère à café : 0.70 €
Verre	0.10 €	1.20 €
Tasse	0.10 €	1.40 €
Corbeilles en osier	0.10 €	2.00 €
Pichets	0.30 €	3 €
Plats inox	1 €	5 €
Terrines en céramique	0.50 €	3 €

Vu la délibération du 7 avril 2010,

**Considérant** la nécessité de fixer des tarifs pour le nouveau matériel,

**Le conseil d'administration du C.C.A.S. après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**De maintenir**

- les tarifs fixés par la délibération du 7 avril 2010 et précisés ci-dessus

**D'adopter**

- les tarifs précisés ci-dessus pour le nouveau matériel.

**De maintenir**

- la demande d'une caution de 50 € pour tout matériel loué.

**De dire**

- que les recettes seront inscrites à l'article 752 du budget du CCAS.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
L. COUAPEL

